



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2007/102

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R 642-33 et R. 642-34,

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2006 relatif à la reconnaissance des organismes de défense et de gestion par l'Institut national de l'origine et de la qualité en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006,

Vu l'avis émis le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 22 mai 2007,

Décide :

L'Association Avicole du Gers (AVIGERS) est reconnue en tant qu'organisme de défense et de gestion pour l'indication géographique protégée suivante :

«VOLAILLES DU GERS» ;

et les labels rouges suivants :

«Foie gras et produits de découpe de canard mulard gavé LA 16/89», «Foie gras cru et produits de découpe d'oies grasses LA 17/89», «Canard de barbarie fermier LA 11/77», «Dinde noire de Noël 06/71», «Pintade fermière LA 10/77», «Chapon fermier LA 14/88», «Poularde fermière LA 10/91», «Poularde fermière surgelée LA 10/93», «Chapon fermier surgelé LA 11/93», «Chapon de pintade fermier LA 16/94», «Pintade fermière surgelée LA 07/95», «Poulet gris fermier LA 12/77», «Poulet roux fermier et découpe LA 01/81», «Poulet noir fermier et découpe LA 08/85», «Poulet blanc fermier et découpe LA 07/86», «Poulet blanc fermier surgelé et découpe LA 03/91», «Poulet roux fermier surgelé et découpe LA 04/91», «Poulet noir fermier surgelé et découpe LA 06/95»

sous réserve de l'approbation de ses statuts en assemblée générale extraordinaire et du dépôt desdits statuts en préfecture ou en mairie au plus tard le 31 mai 2008.

Fait le,

- 5 JUIN 2007

Marion ZALAY